



ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE VAN DONGEN 2024-2025

BADMINTON : Mercredi entre 12h00 et 14h30 h au gymnase T. Rey.

Entraînements pour tous les niveaux, possibilité de rencontres individuelles ou par équipes contre d'autres établissements scolaires. Les matchs ayant lieu le mercredi après-midi.

BASKET-BALL : Mercredi entre 12h00 et 14h30 au gymnase G. Kappes.

Entraînements pour tous les niveaux, constitution d'équipes pour certaines compétitions qui ont lieu le mercredi après-midi.

HAND-BALL/FUTSAL : Mercredi entre 14h30 et 17h00 au gymnase T. Rey.

Entraînements pour tous les niveaux, constitution d'équipes pour les compétitions qui ont lieu le mercredi après-midi.

VOLLEY-BALL : Mercredi entre 14h30 et 17h00 au gymnase G. Kappes.

Entraînements pour tous les niveaux, constitution d'équipes pour les compétitions qui ont lieu le mercredi après-midi.

CROSSFIT/MUSCULATION : Mercredi entre 12h00 et 14h30 h aux gymnase T. Rey ou Kappes.

RAID multisports : Mercredi de 13h à 16h en partenariat avec le collège du Vieux Chêne à Chessy.

REPRISE DES ACTIVITES LE MERCREDI 18/09/24 ; Vous devez vous munir de :

- L'autorisation parentale remplie et signée par les parents
- Un chèque de 40 euros à l'ordre de l'association sportive du lycée Van Dongen



LYCEE VAN DONGEN: U.N.S.S

Autorisation des parents pour l'Association Sportive

Je soussigné(e) (1)

Demeurant à (2)

Autorise l'élève (3) en classe de

Né(e) le à faire partie de l'association sportive de son établissement d'enseignement.

Téléphone responsable légal : Téléphone élève :

Activité(s) pratiquée(s) :

(1) NOM et Prénom d'un responsable légal (père ; mère ; tuteur) (2) Adresse (3) NOM, Prénom de l'élève

En outre, j'accepte que :

- les responsables de l'Association sportive (et) (ou) de l'UNSS autorisent en mon nom, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.
- mon enfant soit transporté lors d'un déplacement sportif (s'il fait des compétitions) par un professionnel (conducteur de bus privé) ou par son professeur d'EPS (utilisant le minibus du lycée).

Règlement par chèque à l'ordre de : AS Lycée Van Dongen

Fait à :

Le :

Signature :